

15.06.2020 • 010537

**Arrêté n°**

**Portant modification de l'arrêté n° 002290/MINT/DGPN/DP/BEG du 20/01/2020 relatif à l'ouverture du concours de recrutement direct, professionnel et spécial dans le corps des Commissaires, Officiers et Sous-officiers de Police, session 2019.**

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,**

- VU la constitution ;  
VU la loi n° 2009-18 du 09 mars 2009 relative au statut du personnel de la Police Nationale ;  
VU le décret n° 63-293 du 11 mai 1963 fixant le régime des concours prévus pour l'administration dans les différents corps de fonctionnaires ;  
VU le décret n° 2009-490 du 28 mai 2009 fixant les modalités d'application de la loi n° 2009-18 du 09 mars 2009 relative au statut du personnel de la Police Nationale ;  
VU le décret n° 2009-1248 du 11 novembre 2009 fixant les modalités et les programmes des concours d'admission à l'Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente ;  
VU le décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat du Gouvernement et les Ministères, modifié par le décret n° 2019-1799 du 28 octobre 2019 ;  
VU le décret n° 2019-1819 du 02 novembre 2019 fixant la composition du gouvernement ;  
VU le décret n° 2019-1836 du 07 novembre 2019 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;  
VU l'arrêté n° 002290/MINT/DGPN/DP/BEG du 20/01/2020 portant ouverture du concours de recrutement direct, professionnel et spécial dans le corps des Commissaires, Officiers et Sous-officiers de police, session 2019 ;  
SUR proposition du Directeur général de la Police nationale,

**A R R E T E :**

**Article premier.** – L'arrêté n° 002290/MINT/DGPN/DP/BEG du 20/01/2020 portant ouverture du concours de recrutement direct, professionnel et spécial dans le corps des Commissaires, Officiers et Sous-officiers de police, session 2019, est modifié ainsi qu'il suit :



<b>A°- Concours direct :</b>	Du lundi 09 mars au jeudi 09 avril 2020	Du jeudi 16 au jeudi 23 avril 2020	Samedi 09 et dimanche 10 mai 2020	<b>Direct : 55</b>
<b>B°- Concours spécial :</b>	Du lundi 09 mars au jeudi 09 avril 2020	Du jeudi 16 au jeudi 23 avril 2020	<b>NB :</b> Entretien avec jurys (pas d'épreuves écrites)	<b>Spécial : 37</b>
<b>C°- Professionnel :</b>	-----	-----	Samedi 09 et dimanche 10 mai 2020	<b>Professionnel : 140</b>

**Le reste sans changement.**

**Article 2.** - Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Aly Ngouille NDIAYE



- MINT/CAB;
- DGPN/DP/BEG;
- CBM/DS/BV/DB/CF
- TOUS SERVICES DE POLICE ;
- ONAC ;
- ARCHIVES COMMUNES ;
- CHRONOS.



CORPS	Centre Médical de la Police nationale	Epreuves physiques	Epreuves écrites	POSTES
<u>Commissaires de police</u>  <u>A°- Commissaires : direct</u>  <u>B°-Commissaires : spécial</u>  <u>C°-Commissaires : Professionnel</u>	Du lundi 24 au vendredi 28 février 2020  Du lundi 24 au vendredi 28 février 2020  -----	Mercredi 04 et jeudi 05 mars 2020  Du mercredi 04 et jeudi 05 mars 2020  -----	<u>Ecole Nationale de Police</u>  Samedi 14 et dimanche 15 mars 2020  <u>NB :</u> • Entretien avec jurys  Samedi 14 et dimanche 15 mars 2020	<u>NOMBRE DE POSTES : 16</u>  <u>NOMBRE DE POSTES : 05</u>  <u>NOMBRE DE POSTES : 01</u>  <u>NOMBRE DE POSTES : 10</u>
<u>Officiers de Police</u>	-----	-----	<u>Ecole Nationale de Police</u>  Jeudi 19 et vendredi 20 mars 2020	<u>NOMBRE DE POSTES : 100</u>
<u>Sous-officiers de police</u>		<u>Stade Iba Mar Diop</u>	<u>Lycee Lamine GUEYE et autres établissements</u>	<u>NOMBRE DE POSTES : 232</u>